

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2019

Annexe(s) : rapport annuel d'accessibilité 2019

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Nathalie DUTHEIL

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire, en application du cadre réglementaire, doit faire un état annuel aux membres du conseil communautaire de l'accessibilité du patrimoine bâti sur son territoire.

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il est imposé aux communes et aux EPCI de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), chargée d'établir un rapport annuel d'accessibilité présenté en conseil communautaire.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des Établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CIA, réunie en date du 10 mars 2020, a émis le rapport annuel portant sur l'année 2019 suite à un travail de recensement du patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire élaboré en 2018 et en 2019 et du dépôt auprès des services et de l'État de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) 2019-2022 qui a reçu un avis favorable en août 2019.

Le rapport annuel 2019 comporte les éléments suivants :

- un rappel du cadre réglementaire ;
- la composition de la commission et de son rôle ;
- l'état d'accessibilité du patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- la présentation de la programmation des travaux à effectuer inscrit dans l'Ad'AP.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU la délibération n° 2017-3-10 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mars 2017 relative à la mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020

VU la délibération n° 2019-03-31 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 juin 2019 relative à l'adoption de l'Ad'AP 2019-2022 de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT63 – SET – 2019/249 en date du 29 août 2019 approuvant l'Ad'AP de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le rapport annuel d'accessibilité 2019 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire doit répondre à l'obligation de présenter un rapport annuel d'accessibilité aux membres du conseil communautaire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le rapport annuel d'accessibilité 2019 tel qu'il figure en annexe ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces administratives liées à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2020